



**CONCOURS INTERNE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE**

SPÉCIALITÉ : MUSIQUE – DISCIPLINE : VIOLON

SESSION 2023

PROGRAMME IMPOSÉ POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Épreuve pédagogique, en présence d'un ou de plusieurs élèves de troisième cycle. L'épreuve débute par une démonstration instrumentale et pédagogique d'une œuvre ou d'un ou plusieurs extraits d'œuvre, choisis par les correcteurs dans le **programme imposé** au candidat lors de son inscription au concours.

Cette prestation est suivie d'un cours portant en partie sur l'œuvre ou un extrait d'œuvre interprété.

(Durée totale de l'épreuve : 35 minutes dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique ; coefficient 4)

PROGRAMME IMPOSÉ
1 – 1 ^{er} mouvement du concerto de DVORAK
2 – 1 ^{er} mouvement du <u>7^{ème} concerto</u> de BÉRIOT
3 – 1 ^{er} mouvement du <u>3^{ème} concerto</u> de MOZART
4 – 1 ^{er} mouvement du <u>2^{ème} concerto</u> de Max BRUCH

ATTENTION : Il n'y aura pas d'accompagnateur mis à disposition des candidats par le Centre de Gestion. Toutefois, le candidat pourra se présenter avec le ou les accompagnateur(s) de son choix en fonction des spécificités de la discipline et / ou du programme imposé. La rémunération de ces derniers est à la charge du candidat.